

#LoiImmigration

LA MOBILISATION CONTINUE POUR LE RETRAIT DE CE PROJET RACISTE ET XÉNOPHOB

La loi immigration a été adoptée le 19 décembre 2023 par l'Assemblée nationale grâce aux voix de l'extrême droite dont elle reprend plusieurs idées fortes. Il s'agit de la loi la plus régressive depuis 40 ans en matière d'immigration. Elle aura des conséquences terribles sur la vie de centaines de milliers d'habitant-es étrangère-es dont beaucoup sont nos collègues de travail. Après une mobilisation importante le 14 janvier, l'Union syndicale Solidaires appelle à poursuivre la mobilisation pour empêcher qu'elle soit promulguée et appliquée et pour une autre politique migratoire d'accueil.

LA LOI IMMIGRATION C'EST :

→ **L'exclusion de l'accès aux prestations sociales par l'allongement des délais (article 19)** Le délai pour recourir au DALO (Droit au logement opposable), toucher les prestations familiales, l'allocation d'autonomie mais aussi les APL passe de 6 mois à 5 ans (30 mois pour les personnes qui travaillent) pour les étranger-es hors UE (et Suisse). Des dizaines de milliers de personnes vont ainsi perdre le droit à des aides qu'elles touchaient jusque-là ou se retrouver exclues de l'accès au logement. Il s'agit d'une déclinaison de la "préférence nationale" chère au Rassemblement national. À situation égale, votre collègue

Algérien n'aura plus les mêmes droits que votre collègue Italien.

→ **Une situation qui empire pour les travailleurs-euses sans-papiers... (articles 27, 29 et 34)** Réduire drastiquement la présence des étranger-es pour raison de regroupement familial est un des objets de cette loi. Quand bien même le regroupement familial ne représenterait que 4 % des titres de séjour en 2022... Mise en place d'un âge légal de 21 ans pour prétendre au regroupement familial et allongement de 18 mois à 2 ans de présence en France pour pouvoir être rejoint par son conjoint ou ses

enfants pour motif familial. Le même article (3) fixe en outre des conditions de ressources stables, régulières et suffisantes, et l'obligation d'avoir une assurance maladie pour soi et les membres de sa famille. Avec à la clé des mesures illégales comme l'exigence d'un examen de langue pour accéder au titre de séjour.

→ **...Comme pour les étudiant-es étranger-es (articles 11 à 13)** Mise en place d'une caution, augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-es étranger-es (hors UE et Suisse à nouveau...) le message est clair : il s'agit de sélectionner par l'argent.

→ **Des mesures honteuses** Le texte contient plusieurs mesures qui nourrissent les pires amalgames et vont à l'encontre de valeurs essentielles comme l'égalité entre toutes et tous. Le retour de la déchéance de nationalité induit l'idée qu'il y a deux niveaux de français-es puisque certain-es pourraient commettre l'innommable sans perdre leur nationalité. D'une manière générale, la loi porte atteinte à de nombreux droits de la défense et aux libertés individuelles. Ainsi l'article 41 permet à l'autorité administrative de placer en rétention un demandeur d'asile pendant l'examen de sa demande d'asile.

L'Union syndicale Solidaires appelle à se mobiliser pour le retrait total de cette loi raciste et xénophobe, pour la liberté de circulation et d'installation et pour la régularisation de tou-ttes les sans papiers, en commençant par nos camarades en lutte de Chronopost, DPD et RSL.

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 21 JANVIER!

Union
syndicale
Solidaires

Le 18 janvier 2024